



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉCISION D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE
au titre de l'article 53 du règlement (CE) n°1107/2009**

Vu le règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en particulier son article 53 relatif aux autorisations délivrées à titre de dérogation en situation d'urgence phytosanitaire pour une période n'excédant pas cent vingt jours,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de l'UNILET et du CERAFEL en date du 14/02/2022,

Nom commercial	FORCE 1,5 G
Second nom commercial	VIKING
Numéro d'AMM	2060194
Substance(s) active(s)	Téfluthrine 15 g/kg
Titulaire de l'autorisation	SYNGENTA France S.A.S. 1228 chemin de l'Hobit 31790 SAINT-SAUVEUR

L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 7 avril 2022 au 5 août 2022 selon les dispositions suivantes :

1- Conditions d'emploi

Dispositions générales	SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via le systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Protection de l'opérateur et du travailleur	Pour protéger l'opérateur, porter : Pendant le chargement du micro-granulateur : <ul style="list-style-type: none">- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;- Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés catégorie III type 3 (PB3) ;- Lunettes de protection (norme EN 166, CE sigle 3) ;- Protection respiratoire certifiée P3. Pendant l'application : <ul style="list-style-type: none">- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	<ul style="list-style-type: none">- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1;- Protection respiratoire certifiée P3. <p>Pendant le nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none">- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;- Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés catégorie III type 3 (PB3) ou combinaison de catégorie III type 5/6) ;- Lunettes de protection (norme EN 166, CE sigle 3) ;- Protection respiratoire certifiée P3. <p>Produit susceptible de provoquer des paresthésies, éviter tout contact avec la peau.</p>
Protection des organismes aquatiques	SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.
Protection des mammifères sauvages et des oiseaux	SPe 5 : Pour protéger les oiseaux et mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol ; s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillons. SPe 6 : Pour protéger les oiseaux et mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.
Protection des abeilles	SPe 8 : Dangereux pour les abeilles. Eviter toute émission de poussières lors de l'application.
Autres modalités d'application du produit	Application par micro-granulateur. Ne pas implanter de culture suivante ou de remplacement moins de 120 jours après traitement.

2- Usage(s) autorisé(s)

Libellé(s) de(s) usage(s) / code	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'application(s)	Stade(s) d'application	Délai avant récolte
00518021 - Haricots écossés frais*Trt Sol*Mouches.	Pois sabre, flageolet, fève, lima, niébé	10 kg/ha	1	BBCH 00	Type F

Vous disposez d'un délai de deux mois pour contester la présente décision, devant le tribunal administratif.

Date : le 11 avril 2022

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur général de l'alimentation


 Bruno FERREIRA